

INNOV.DOC

La Lettre d'Information du Laboratoire Redéploiement Industriel et Innovation
Université du Littoral Côte d'Opale, Dunkerque

n°13 - Janvier 2001

EDITORIAL

La solidarité au rabais

Aujourd'hui les politiques et les experts en macroéconomie misent sur l'« économie solidaire » pour gagner le pari de la nouveauté et de la prospérité. Il n'y a pas si longtemps, la croissance passait nécessairement par la création d'entreprises (gloire à l'entrepreneur), mais on s'est aperçu que la rationalité économique guidait les individus à rechercher un emploi salarié et stable, ou, à défaut, un contrat de travail instable. Puis, ce fut Internet. Mais quelle déception, lorsque le gros épargnant ordinaire s'est mis à spéculer sur les « valeurs technologiques », tandis que le virtuel se montrait incapable de soulager les difficultés du réel. Ce réel, qui depuis plus de vingt ans a laissé pour compte nombre de personnes (jeunes et vieux, femmes et enfants) et de familles entières, est appelé à se démultiplier et à s'organiser aussi en « tiers secteur ».

Les rapports non-marchands de solidarité et d'entraide doivent « recomposer les rapports entre l'économie et le social », jusqu'à ce que l'État accorde des labels à ce « tiers secteur » et que les entreprises le sponsorisent. Mais ces rapports de débrouille et d'assistanat sont-ils réellement nouveaux ? Le « tiers secteur » n'est-il pas une constante de l'organisation sociale fondée sur le marchand ?

SOMMAIRE

Au Carrefour des Rencontres 2

- Ateliers d'Innovations
- La "Toile" de RII, la recherche en réseaux

La Recherche en Marche 4-5

- Publications & communications
- Activités éditoriales

Le Point sur...

- Sophie BOUTILLIER : Mondialisation ou mondi... enlissement 6
- Marc CHOTEAU : De l'économie solidaire à l'économie de marché 8

Le Centre « Recherche Universitaire et Études Économiques » 10

- Organigramme du Lab.RII* 11

Les Rendez-Vous de RII 12

- Cycle des Ateliers d'Innovations
- Enseignements Populaires
- Annonces

Directeur de la publication : Dimitri Uzunidis ♦ Rédacteurs : Olivier Coppin et Nathalie Mudard

Le Laboratoire "Redéploiement Industriel et Innovation" est animé par Dimitri Uzunidis et Sophie Boutillier.
Il bénéficie des services scientifiques de la Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme, de l'Université du Littoral.

Prix : 20 francs ♦ Abonnement annuel : 50 francs (France) ou 80 francs (étranger)

ISSN 1285-0837 ♦ Publication paraissant en janvier, mai et septembre

Université du Littoral Côte d'Opale – Maison de la Recherche – 21, quai de la Citadelle – 59140 DUNKERQUE
téléphone : 03.28.23.71.34, 03.28.23.71.35 ou 03.28.23.71.47 – fax : 03.28.23.71.10 – email : labrii@univ-littoral.fr
<http://www-heb.univ-littoral.fr/rii>

Au Carrefour des Rencontres

Ateliers d'Innovations

o Ateliers du Colloque international *Économie solidaire, création d'entreprise et politique d'insertion*, Lab.RII, MREID-Dunkerque, 20/10/2000

Que signifie le mot « solidarité » dans un monde fondé sur l'individualisme et sur l'égoïsme du profit ? Manifestement peu de choses. En France pourtant, le Ministère du Travail associe dans son intitulé et dans ses actions l'emploi à la solidarité. Certains économistes et sociologues de ce pays parlent même de tiers secteur... Le monde associatif est tel que l'État français ne pouvait ignorer le bénévolat, l'entraide ou encore les rapports familiaux et informels. Est-ce ceci la solidarité ?

Les participants au colloque sur l'Économie solidaire ont reconnu l'impuissance de leur science pour cerner et définir ce « secteur ». Lors des ateliers de ce colloque (« Quelle économie solidaire ? », « Expériences internationales », « Entre débrouille et nouvelle économie ») une certaine cacophonie s'est installée, d'autant que les chercheurs venus d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique et du Japon ont bien souligné que les relations sociales fondées sur le non marchand ou l'informel ne font pas l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

La « solidarité » s'exprime, par exemple, en Grande-Bretagne par la grande flexibilité du marché de travail ; en Allemagne, par l'insertion professionnelle des jeunes et la retraite anticipée des plus âgés (modèle dual) ; au Japon, par les regroupements des petits producteurs et commerçants par un usage généralisé des nouvelles technologies de l'information. Cette « solidarité », exprimée dans les relations économiques institutionnelles, n'est pas exempte de vices et de déviations : la précarité et les inégalités se creusent inexorablement...

En France, l'« économie solidaire » fait office de béquille du capitalisme local. Les activités de « proximité », de services à la personne et aux industries standardisées, certaines formes de sous-traitance,... occupent (pour une longue période) les personnes exclues des réseaux institutionnels de mise au travail. La solidarité se manifeste dans les domaines laissés vacants par le service public et par l'entreprise capitaliste. Sa labellisation en tant que tiers secteur vise à maintenir une certaine paix politique, reproduisant et renforçant la segmentation sociale, grâce notamment à la compression du coût du travail.

En Europe aussi, une certaine volonté politique s'affiche ouvertement avec pour objectif le soutien des activités de faible envergure comme alternative au chômage engendré par le « premier secteur » ; celui de la « connaissance et de l'information ».

Les actes seront publiés prochainement dans la revue *Innovations*. Renseignements : Sophie Boutillier.

La "Toile" de RII, la recherche en réseaux

o Premières journées d'étude sur la sous-traitance en milieu industriel et portuaire et les mutations du travail, Université de Bretagne Occidentale, Brest, (21-22/9/2000)

Un réseau de recherche national interdisciplinaire est né (Brest, Marseille, Saint Nazaire, Dunkerque, etc.) pour étudier, plus particulièrement, les mutations du travail dans les sites portuaires à forte concentration industrielle. La concurrence pousse aujourd'hui les grandes entreprises à rationaliser leurs productions, à externaliser un ensemble d'activités de services et de production ; elles sont ainsi à l'origine du renforcement des pratiques sous-traitées. La flexibilité croissante des tissus productifs locaux soulève la question des rapports d'autorité entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Les petites entreprises doivent revoir leur potentiel technique et salarial en conformité avec les besoins de la grande industrie.

Sophie Boutillier a présenté le site industriel et portuaire de Dunkerque comme étant la conséquence d'une véritable impulsion temporelle de l'extérieur (l'État) tout au long de la croissance industrielle. N. Mudard a montré l'importance de la sous-traitance à Dunkerque depuis la deuxième guerre mondiale, y compris aujourd'hui en matière de création et de survie de petites entreprises manufacturières et des services.

o Séminaire Les flux transfrontaliers de main-d'œuvre dans l'eurorégion : étude des flux franco-belges et anglo-français, 28/9/2000, Université du Littoral Côte d'Opale, Dunkerque

Dans le cadre du programme Interreg, les équipes de recherche de l'université du Kent et de l'Université du Littoral Côte d'Opale ont mis l'accent sur l'évolution des formes de migrations internationales. Alors que dans l'histoire, les flux de main-d'œuvre s'expliquaient par des facteurs classiques (coût du travail, avantages fiscaux, différentiels de développement entre les différents territoires bordant les frontières) la période actuelle fait apparaître de nouvelles tendances.

Alors que les niveaux de développement des territoires convergent, en partie du fait de l'harmonisation des politiques publiques européennes, de nouveaux facteurs comme les pénuries de main-d'œuvre qualifiée ou encore les logiques de rapprochement familial semblent influencer sur les mouvements de main-d'œuvre. Cette hypothèse de travail commune sera testée par deux enquêtes réalisées dans le comté du Kent et la région Nord-Pas-de-Calais.

o **Séminaire – débat : Le brevet, une arme stratégique dans la concurrence mondiale, Institut supérieur du commerce à Dunkerque, 11/10/2000**

Outre son rôle défensif (protection contre la contrefaçon), le brevet est aujourd'hui pour l'entreprise un élément clé dans la concurrence. Il facilite ses relations avec les financiers, avec les partenaires industriels et commerciaux. Il est également un outil de valorisation du potentiel d'innovation à une échelle élargie. B. Laperche a souligné le fait qu'une analyse approfondie des dépôts de brevets dans le monde montre à la fois leur concentration dans les pays industriels et le poids des grands groupes qui accaparent ainsi la « capacité à inventer ».

o **Semaine doctorale en Environnement et Aménagement du Territoire, Salon Pollutec, Lyon, 16-21/10/2000**

Lancée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, une semaine de formation pour les doctorants s'est tenue à l'occasion du salon international Pollutec dédié aux enjeux de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. Destinée à rapprocher les doctorants avec le milieu professionnel, cette initiative a permis de faciliter les rencontres avec les responsables d'entreprises et de collectivités territoriales et d'échanger différents points de vue sur le sujet. O. COPPIN a notamment présenté une réflexion sur les enjeux environnementaux auxquels l'agglomération dunkerquoise doit faire face pour dynamiser l'économie locale.

o **Premier Forum national et européen de l'éducation civique, Citoyenneté 2000, Grand Palais, Lille, 21-22/10/2000**

En cette période de remise en question de certains établis historiques majeurs (idéologiques, sociaux et politiques) la citoyenneté peut-elle, toujours, être définie comme le droit immuable de participation de l'individu aux affaires de la cité ? Citoyenneté et démocratie vont effectivement de pair, mais le poids de la pyramide technocratique associé aux phénomènes d'exclusion sociale et de globalisation de l'activité économique font que le citoyen est débordé ou volontairement écarté des jeux de pouvoir et d'intérêt. La ségrégation sociale et le désintéressement politique sont tels que l'Association « Forum national et européen de l'éducation civique » a jugé nécessaire de lancer à Lille une trentaine de débats sur les causes et les conséquences de l'affaiblissement des actes citoyens. D. Uzunidis a présenté un exposé sur le rétrécissement des marges d'action et de décision des citoyens dans un monde où le droit économique l'emporte sur les droits de l'homme – et de la femme – et du citoyen.

o **Symposium International sur le management de la transition, Université de Targoviste, Roumanie, 26-28/10/2000**

Les économies en transition sont celles où la logique du marché doit remplacer celle de la planification, de la quantification, de l'organisation sociale sclérosée. La

question du management de la transition nous renvoie à l'apparition dans les pays de l'Europe de l'Est d'une catégorie sociale particulière, celle de l'expert en transition. Le Symposium tenu en Roumanie a réuni des universitaires et technocrates spécialistes en droit, gestion, économie et sociologie pour discuter de la « modernisation » des ex-économies planifiées. M. Richevaux a présenté les applications possibles des politiques « occidentales » d'emploi flexible dans ces pays et des dangers qu'elles entraînent pour des populations peu habituées à l'horreur économique.

o **Journées d'Études Innovations, valorisations, transferts : la recherche publique entre logiques scientifiques, logiques sociales et stratégies de marché, Université Paris VI, 30/11 et 1/12/2000**

Le nouveau cadre réglementaire en France met à la disposition des chercheurs, universitaires ou non, nombre de passerelles entre la recherche publique et l'activité privée : statuts divers de salarié ou de créateur d'entreprise. Lors de ces journées d'études, les intervenants se sont interrogés sur le devenir de l'autonomie de la communauté scientifique, sur la frontière entre l'université et l'entreprise et sur l'évolution du service public. La valorisation concurrentielle de la recherche publique ne risque-t-elle pas d'appauvrir à terme le potentiel d'innovation en France ? D. UZUNIDIS a présenté les différentes expériences dans les pays anglo-saxons et les débats qu'elles suscitent sur le rôle des universités en tant que réservoirs de ressources de production potentiellement privatives et les limites à long terme de l'entrepreneuriat de la recherche ; B. LAPERCHE est intervenue sur la question, insoluble, que pose la protection de la propriété industrielle par les chercheurs dont la fonction, pourtant, est corrélée avec la plus large diffusion des résultats de leurs travaux, à travers la formation et les publications scientifiques.

o **Séminaire Histoire sociale du monde industriel, Université de Lille III, Lille, 13/12/2000**

Sophie Boutillier est intervenue sur le thème de *La légende de l'entrepreneur*. Elle a développé la thèse suivante : L'entrepreneur est sans aucun doute la figure centrale de l'économie capitaliste, pourtant comme le souligne fort judicieusement F. Hayek, la société ne lui accorde guère sa confiance, et surtout pas les intellectuels. Ce n'est cependant pas le cas de tous les théoriciens, car nombre d'entre eux, comme R. Cantillon, J.B. Say ou J. Schumpeter, n'ont pas ménagé leurs efforts pour prouver que l'entrepreneur était indispensable au fonctionnement de l'économie en tant que créateur de richesses matérielles et d'emplois.

Depuis une vingtaine d'années, après une période de silence (les trente glorieuses), l'entrepreneur est sur toutes les lèvres tant des économistes, des gestionnaires que des responsables politiques. Et, alors que l'économie est plus que jamais dominée par de puissantes entreprises oligopolistes, l'initiative entrepreneuriale, aux dires de nombreux économistes, n'en a été en rien entamée. Comment expliquer ce paradoxe ?

La Recherche en marche

Publications & Communications

Septembre – Janvier 2001

- * BELLAIS R., BOUTILLIER S., LAPERCHÉ B., UZUNIDIS D., *La femme et l'industriel, Travailleuses et ménagères en colère dans la révolution industrielle*, coll. « Économie et Innovation », série « Krisis », L'Harmattan, 2000.
- * BELLAIS R., La défense et la « nouvelle économie », *Défense nationale*, n°10, octobre 2000.
- * BOUTILLIER S., Dunkerque, l'État, les grandes entreprises et les ouvriers, *Premières journées d'étude sur la sous-traitance en milieu industriel et portuaire et les mutations du travail*, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 21-22/9/2000.
- * BOUTILLIER S., Le cadre théorique de l'économie solidaire, colloque *Économie solidaire, création d'entreprise et politique d'insertion*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 20/10/2000.
- * BOUTILLIER S., La légende de l'entrepreneur, séminaire *Histoire sociale du monde industriel*, Université de Lille III, Lille, 12/12/2000.
- * BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., L'utilité marginale de l'entrepreneur, *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, N°13, L'Harmattan, 2001-1.
- * CHOTEAU M., Les difficultés du passage de l'économie solidaire à « l'économie de marché », colloque *Économie solidaire, création d'entreprise et politique d'insertion*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 20/10/2000.
- * CHOTEAU M., *Économie solidaire et libéralisme économique*, Document de travail, n°36, Lab.RII, ULCO, Dunkerque, 12/2000.
- * LAPERCHÉ B., *The hidden face of electronic commerce between entreprises*, Document de travail, n°35, Lab.RII, ULCO, Dunkerque, 9/2000.
- * LAPERCHÉ B., Économie solidaire : les aspects inattendus des nouvelles technologies, colloque *Économie solidaire, création d'entreprise et politique d'insertion*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 20/10/2000.
- * LAPERCHÉ B., Valorisation de la recherche et propriété industrielle, journées d'études *Innovations, valorisations, transferts : la recherche publique entre logiques scientifiques, logiques sociales et stratégies de marché*, Université Paris VI, 30/11-1/12/2000.
- * LAPERCHÉ B., *Le brevet, une arme stratégique dans la concurrence mondiale*, séminaire-débat, Institut supérieur du commerce à Dunkerque, 11/10/2000.
- * LAPERCHÉ B., Les ensembles informationnels scientifiques et techniques : nœuds stratégiques des entreprises internationalisées, *Episteme*, n°5-6, 2000, Lisbonne.
- * LAPERCHÉ B., Potentiel d'innovation des grandes entreprises et État, argumentation évolutionniste sur l'appropriation des informations scientifiques et techniques, *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, N°13, L'Harmattan, 2001-1.
- * MUDARD-FRANSSSEN N., La sous-traitance et l'entrepreneuriat dans un tissu d'industries lourdes et portuaires en reconversion, *Premières journées d'étude sur la sous-traitance en milieu industriel et portuaire et les mutations du travail*, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 21-22/9/2000.
- * MUDARD-FRANSEN N., Entrepreneuriat et économie solidaire, colloque *Économie solidaire, création d'entreprise et politique d'insertion*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 20/10/2000.
- * PLEUVRET P., Le financement de l'économie solidaire, colloque *Économie solidaire, création d'entreprise et politique d'insertion*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 20/10/2000.
- * RICHEVAUX M., Du salariat à l'emploi indépendant, colloque *Économie solidaire, création d'entreprise et politique d'insertion*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 20/10/2000.
- * RICHEVAUX M., L'introduction d'internet dans l'entreprise, *Le Droit Ouvrier*, n°625, septembre 2000.
- * RICHEVAUX M., Les « lois Aubry » relatives aux 35 heures, ou l'irrésistible ascension de la flexibilité, *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, N°13, L'Harmattan, 2001-1.
- * RICHEVAUX M., VERNIER E., Les politiques salariales dans la transition, Symposium international sur *le management de la transition*, Université de Targoviste, Roumanie, 26-28/10/2000.
- * UZUNIDIS D., Valorisation de la recherche publique et propriété industrielle, *Séminaire Enjeux de la propriété industrielle*, INPI, RUEE-ULCO, Dunkerque, 26/9/2000.
- * UZUNIDIS D., Cycles, innovation et changement social, *La Pensée*, n°323, juillet-septembre 2000.
- * UZUNIDIS D., Les Multiples formes de l'Économie solidaire, colloque *Économie solidaire, création d'entreprise et politique d'insertion*, Lab.RII-ULCO, Dunkerque, 20/10/2000.
- * UZUNIDIS D., Face à la mondialisation, quelle citoyenneté ?, *Forum national et européen de l'éducation civique*, Lille, 21/10/2000.
- * UZUNIDIS D., Valorisation de la recherche, service public et profit privé, journées d'études *Innovations, valorisations, transferts : la recherche publique entre logiques scientifiques, logiques sociales et stratégies de marché*, Université Paris VI, 30/11-1/12/2000.

Activités éditoriales

- √ *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, n°13, 2001-1, « La Parade Économique, l'État de la libre entreprise »
S. Boutillier, J-P. Chanteau, O. Klein, B. Laperche, F. Le Roy, B. Lestrade, F. Mambi, M. Pinçon, M. Pinçon-Charlot, M. Richevaux, C. Rey, O. Torrès, D. Uzunidis

Les habits du travailleur indépendant et de l'entrepreneur sont les déguisements les plus portés par les carnavaliers de la parade économique. A la tête du

cortège, pourtant, les grandes institutions (État, firmes, familles) décident, conjointement, du tracé du défilé, orchestrent les festivités et rythment le pas. L'économie d'aujourd'hui est organisée par des puissants centres d'intérêts économiques et politiques qui, prétextant défendre la propriété individuelle, injectent dans les rapports sociaux des doses démesurées de flexibilité pour doper la machine du profit. Polyvalence, formes multiples d'emploi et d'investissement, types innombrables d'entreprises, foisonnement des sources de création de valeur et d'innovations,... l'activité économique est faite de couleurs, de senteurs et de chants d'origines diverses.

Ce numéro d'*Innovations* présente la parade économique actuelle à travers certains de ses aspects les plus marquants : d'une part, la fonction des créateurs d'entreprises et la logique de l'assouplissement des règles d'employabilité (formation, réduction du temps de travail, travail à domicile) ; d'autre part, les moyens d'intervention de l'État et des firmes dans l'économie pour mieux assurer la croissance des profits et pour mieux garantir l'accroissement des assises financières des grandes entreprises (programmes technologiques et infrastructures, réglementation des investissements étrangers, etc.).

L'état de la libre entreprise n'est autre que le système de l'État et de la grande entreprise.

√ Renaud BELLAIS, Sophie BOUTILLIER, Blandine LAPERCHE, Dimitri UZUNIDIS, *La Femme et l'Industriel, travailleuses et ménagères en colère dans la révolution industrielle*, coll. « Économie et Innovation », L'Harmattan, 2000, 206 pages.

Les combats féministes ont-ils abouti ? Les droits des femmes s'arrêtent-ils au rideau de l'isolement, à la porte de l'usine, du bureau, de la crèche, au guichet de la banque ou de l'ANPE ? Les conquêtes économiques, sociales et politiques des femmes, depuis deux siècles, ont redéfini d'une certaine façon les liens familiaux et marchands. Mais les revendications actuelles pour une plus grande participation, pour une citoyenneté à part entière, montrent qu'elles ont encore du fil à retordre. La question actuelle des femmes est fortement liée à l'évolution de leur statut depuis le XIX^{ème} siècle. Ce siècle est celui de l'entrée de la femme dans l'engrenage de la salarisation. Balancée entre ses tâches domestiques et économiques, la femme s'est souvent mise en colère pour exiger son dû : être considérée comme sujet individuel et non comme complément du masculin. Une colère qui reste toujours d'actualité au regard des mauvais traitements et du stress que la femme subit dans tous les pays, riches ou pauvres.

Ce livre regroupe des textes de femmes et d'hommes sur la condition féminine : *S. Anthony, A. Bebel, J. Croly, R. Dunayevskaya, F. Engels, O. de Gouges, Th. Hood, P. Lafargue, Lénine, R. Luxemburg, L. Michel, C. Gilman, J.S. Mill, H. Robinson, H. Sumner, A. de Tocqueville, T. Veblen, M. Wollstonecraft et C. Zetkin*. Son objectif est de montrer comment l'industriel a façonné l'image de la femme, comment les femmes ont répondu aux avances des industriels et comment, encore aujourd'hui, la femme lui reste conquise.

√ Alban GOGUEL d'ALLONDANS, *Les fonds de pension en France, vers un nouveau mode de régulation des retraites ?*, coll. « Économie et Innovation », L'Harmattan, 2000, 329 pages.

Les fonds de pension doivent-ils faire peur ? Depuis quelques années tous les pays s'y mettent. La France aussi... Mais le débat français sur les retraites s'investit trop sur les instruments et pas assez sur les finalités. Manque d'ambition ? Hésitations des pouvoirs publics face aux réticences de la population ?

L'auteur retrace, en premier lieu, l'histoire de l'assurance vie depuis ses origines, et celle plus récente de la protection sociale. Puis, il étudie l'évolution des conditions de production des textes et projets de lois sur les fonds de pension (ou de retraite) à la française et discute des réactions des différents acteurs. Le compromis capital-travail est remis en cause par l'instauration de l'épargne salariale : on s'achemine vers une substitution partielle de la revendication salariale directe par le revenu financier. Les expériences internationales en matière de politiques de la vieillesse montrent que le social est souvent instrumentalisé par l'économie. Trois instances sont davantage sollicitées : le marché, l'entreprise et la famille. L'État-providence bat de l'aile.

La question des retraites reste prisonnière d'une "mentalité gestionnaire" qui échoue par manque de réflexion approfondie et d'un projet global. Alban Goguel d'Allondans expose, avec une grande clarté et un réel esprit critique, les enjeux des réformes et les conceptions techniques et politiques des différents acteurs sociaux (gouvernement, syndicats, individus) impliqués dans le débat actuel sur l'avenir des retraites.

√ Philippe BROYER, *L'argent sale, dans les réseaux du blanchiment*, coll. « Économie et Innovation », L'Harmattan, 2000, 461 pages.

Presque chaque jour, les médias du monde évoquent des événements politiques, économiques ou financiers à propos desquels il est question de corruption, de crime organisé, de mafia, d'argent noir, d'argent sale, d'argent de la drogue, ou de blanchiment. Le besoin de recyclage de l'argent d'origine criminelle a conduit à la mise en place de réseaux de blanchiment dont l'efficacité et la complexité progressent la main dans la main.

Intégré dans l'économie et la finance mondiales, le blanchiment des capitaux n'a jamais connu des conditions aussi favorables. Les gouvernements et les organismes internationaux sont débordés. La législation nationale et internationale semble ne pas suffire.

L'auteur opère un travail d'investigation minutieux pour apporter de larges éclaircissements sur ce monde par définition obscur et souterrain. Pays par pays, marché par marché, il étudie des cas de blanchiment, classe les aspects criminels et évalue le rôle des institutions de contrôle et de répression.

Ce livre s'adresse aux chercheurs en géo-économie et politique internationale, mais aussi à tous ceux (politiques, juristes, militaires, policiers...) dont la fonction est de combattre les dérives de la machine financière.

Le Point sur...

Mondialisation ou mondi... enlissement

Sophie BOUTILLIER

Mondialisation : mot qui fait peur et qui a alimenté depuis ces vingt dernières années une littérature où l'on dénonce à coups de formules enflammées les effets dévastateurs d'un phénomène décrit comme nouveau conduisant à une uniformisation du monde qui a pris les traits caractéristiques de la cuisine Mac Donald et des baskets Nike.

L'élan

Selon les historiens, la mondialisation n'est pas chose nouvelle. L'État-nation s'affirme en Europe à partir du XVIIème siècle et se consolide au XIXème. Puis, les grands pays européens s'industrialisent, impriment de leur sceau le reste du monde, et rattrapent leur retard économique vis-à-vis de l'Asie (vers 1800), alors centre du monde [Landes, 2000]. Le monde qui se dessine à la fin du XIXème siècle est européen. Les quelques pays qui n'ont pas été pris directement dans l'engrenage de l'expansion européenne, comme le Japon, en adoptent très rapidement son mode de fonctionnement (la révolution Meiji). La mondialisation du capitalisme est alors totale. Lénine publie au début du XXème siècle *Impérialisme, stade suprême du capitalisme*. F. Braudel relate dans *Grammaire des civilisations* qu'un Anglais pouvait, sans contraintes juridiques, faire le tour du monde avec pour tout papier d'identité une simple carte de visite ! *Le tour du monde en 80 jours* de Jules Verne, dont le héros est anglais et le personnage secondaire un Français, illustre sur le plan littéraire ce phénomène nouveau du raccourcissement des distances grâce au perfectionnement des moyens de transport. Tout comme les perfectionnements des moyens de navigation avaient permis dès le XVIème siècle à l'Europe d'entreprendre la conquête des Amériques.

Chaque époque a ses révolutions qui modifient de façon plus ou moins radicale le mode de vie (consommation, production, transports) d'une partie plus ou moins importante de la population. L'industrialisation d'une part, et la colonisation du monde par les Européens, d'autre part, ont bouleversé l'existence de plusieurs milliers d'individus, mais le recul du temps ne nous permet plus d'apprécier à sa juste valeur la portée de ces faits économiques et sociaux. *A posteriori*, on ricane des peurs de nos ancêtres face au progrès technique, de la peur qu'ont suscité le chemin de fer, le téléphone, le métro, etc. Oui, vraiment on trouve ces craintes ridicules et sans fondement. On rit de l'esprit « sauvage » de nos grands parents, avec d'abord l'idée

que le progrès des techniques est un phénomène naturel où l'homme ne joue aucun rôle. On ne cherche guère à étudier nos propres phobies en tirant les leçons du passé.

Sans doute que la littérature actuelle sur la mondialisation fera rire en l'an 3000, mais il est un des aspects de la mondialisation qui ne provoquera pas l'hilarité générale, à moins que l'on ait d'ici là réussi à éliminer ce fléau : la généralisation de la pauvreté qui accompagne le déploiement des firmes mondiales. Quel paradoxe, alors que la majeure partie de ces firmes vante les mérites d'un mode de consommation (et de vie) facile grâce aux produits qu'elle vend, la plupart des habitants de la planète ne disposent pas du minimum vital (alimentation, soins, habitation, éducation) [George, 2000]. Dans son rapport imaginaire, mais fondé sur des faits authentiques, S. George met en évidence cette contradiction d'un monde où on réalise « en moins de deux semaines l'équivalent de la production matérielle de toute l'année 1900 » (*idem*, p.22), mais où les maux endémiques de l'humanité (la faim, notamment) n'ont non seulement pas disparu, mais touchent (en raison de la croissance démographique) un nombre de plus en plus important d'individus. Comme le note D. Landes l'écart du revenu par tête entre la nation industrielle la plus riche (la Suisse) et le pays industriel le plus pauvre (le Mozambique) est d'environ de 400 pour 1. Il est étonnant de constater qu'il y a deux siècles et demi, le rapport était d'environ 5 pour 1, et la différence entre l'Europe et l'Extrême Orient ou le Sud de l'Asie 1,5 ou 2 pour 1 [Landes, *op. cit.*, p.21].

L'enlissement

La mondialisation est aujourd'hui invoquée pour parler d'autre chose que l'on ne veut nommer : le capitalisme. Depuis la chute de ce qu'il est convenu d'appeler « le socialisme réel », toute forme de quête vers un idéal semble avoir disparu. On invoque la fin de l'histoire. Il n'est plus question d'imaginer une société nouvelle (comme l'avaient fait nombre d'utopistes du XIXème siècle), mais de rendre plus vivable la société présente. On invoque ainsi la société de marché que l'on oppose à l'économie de marché, en défendant l'idée que si le libéralisme est la meilleure forme d'organisation économique possible (par opposition au socialisme), il ne faut pas réduire les rapports humains à l'état de marchandise [Hobsbawm, 1999].

Cet état d'esprit conduit à un repli sur soi, à un retour à des valeurs soi-disant éternelles, au premier rang desquelles, les valeurs familiales. « Les politiques occidentaux, souligne S. George, invoquent les 'valeurs familiales' croyant à tort que celles-ci pourront maintenir la cohésion de sociétés soumises à des tentions de plus en plus fortes » [*op. cit.*, pp.30-31]. Pourtant le

repli invoqué vers ces pseudo-valeurs est le produit non d'un phénomène culturel, mais économique. On se replie sur la famille parce que la société (le monde du travail) ne peut vous intégrer, ou alors de temps en temps (précarité du travail). Il en va de même pour le repli nationaliste ou régionaliste qui se manifeste de plus en plus brutalement depuis ces vingt dernières années. Mais le phénomène avait été le même au début du XIXème siècle, comme le montrent en particulier les travaux de R. Luxembourg sur la montée des nationalismes en Europe et qui furent en grande partie à l'origine de la première guerre mondiale.

Sur la question de la mondialisation, nous vivons aujourd'hui à partir de repères construits après la deuxième guerre mondiale sur la base du diptyque développement / sous-développement. C'est à partir de cette période que les autorités américaines organisent le monde et grâce aux fonds du Plan Marshall entreprennent de façonner les pays « libres » à leur image [Berstein, Milza, 2000].

A la fin des années 1970, S. George publiait un ouvrage devenu depuis une référence, *Comment meurt l'autre moitié du monde*, qui mettait en évidence le processus d'exploitation du Sud par le Nord en prenant l'exemple des multinationales de l'agroalimentaire. Bilan : la contrepartie de la Richesse du Nord est la Pauvreté croissante du Sud. Se pose ainsi la question des politiques publiques à suivre pour y faire face : marché ou État ? Autant d'interrogations dont l'origine remonte à l'industrialisation européenne. Est-ce à dire que les questions économiques auxquelles est confronté le Tiers monde sont de même nature que celles qui sont posées aux pays industriels, et qu'il est tout simplement question d'une différence d'intensité dans la nature des problèmes, mais non d'une différence fondamentale de contenu ? Certes les firmes mondiales américaines, européennes et japonaises dominent le monde, mais lorsque les États du Sud revendiquent une plus juste place dans les échanges internationaux, c'est en tant qu'État capitaliste. Il n'y a aucune revendication officielle pour une nouvelle forme d'organisation économique permettant d'assurer un partage plus équitable des richesses tant entre les nations qu'à l'intérieur de celles-ci. Comme le constate M. Moore [2000], la première puissance mondiale, les États-Unis présentent aussi tous les traits caractéristiques du sous-développement. Il cite même parmi d'autres exemples le cas de cinq fonctionnaires municipaux américains qui firent en 1994 un voyage au Kenya et en Jamaïque pour apprendre comment ces deux États avaient réussi à vacciner la quasi totalité de leur population en bas âge.

Le classement des pays en fonction du montant de leur PNB n'a pas de sens insiste S. George, puisqu'il est calculé à partir des grandeurs marchandes (ce qui se vend). Il ne prend pas en compte l'amélioration du bien-être des populations. Ainsi l'augmentation des vols d'automobiles entraîne celle des systèmes électroniques antivols ! Que devient le « N » du « PNB » ? Peut-on considérer, comme D. Landes, qu'il existe trois types de nations : « celles qui dépensent des sommes folles pour garder la ligne, celles dont les populations mangent pour vivre, et celles qui ne savent pas d'où viendra le prochain repas ? » [op. cit., p.20]

Que représente ce classement des États alors que ce sont les firmes qui dominent le jeu économique mondial ? Abonder dans ce sens, c'est donner raison à tout un courant de réflexion qui valide l'équation suivante : mondialisation = disparition de l'État national. Or comme le montre fort justement M. Moore, derrière les firmes se trouvent les États, et que les premiers assistés du monde sont Mac Donald, Westinghouse, Amoco, ATT, IBM, Dupont, General Motors, etc. Ces firmes opèrent selon une logique capitaliste, et le monde est pour elles un immense damier sur lequel elles avancent les pions. La mondialisation n'est pas dans ce sens un phénomène identifiable, mais le résultat d'une logique économique ; celle du capitalisme, pour lequel la croissance est devenue une « quête sans fin » [George, p.25].

Le capitalisme ne peut se concevoir dans un seul pays. Dans leurs travaux sur les grandes familles, les sociologues Monique et Michel Pinçon-Charlot [2000] montrent clairement que ce qui importe pour ces dernières ce n'est pas la nationalité, mais la classe sociale. Dans ces conditions, une firme dynamique ne peut se concevoir qu'à l'échelle mondiale. Depuis le début de l'ère industrielle (et même avant si l'on remonte aux grandes découvertes et au commerce au loin), le capitalisme se décline avec mondialisation. Mais nous sommes peut-être arrivés à une situation où les écarts de richesse entre les individus et entre les nations ne sont plus tenables. D'où le risque du mondi... enlisement.

Lectures

- BERSTEIN S., MILZA P. (dir.), *L'année 1947*, Presses de Sciences Po, 2000.
 GEORGE S., *Le rapport Lugano*, Fayard, 2000.
 HOBSBAWM E., *Les enjeux du XXIème siècle*, Complexe, 1999.
 LANDES D.S., *Richesse et pauvreté des nations*, A. Michel, 2000.
 MOORE M., *Dégaissez-moi ça ! Petite balade dans le cauchemar américain*, La découverte, 2000.
 PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Sociologie de la Bourgeoisie*, La découverte, 2000.



ANNIVERSAIRE

– Le Laboratoire « Redéploiement Industriel et Innovation » fête ses **7 ans**.
 C'est l'âge de raison, avant celle de pierre, de bronze et... d'Internet –

De l'économie solidaire à l'économie de marché

Marc CHOTEAU

La principale difficulté de l'économie solidaire est plus de s'intégrer dans l'économie marchande que de trouver une véritable reconnaissance. Ce qui est paradoxal quand on connaît les liens, parfois troubles, qui unissent l'économie solidaire à l'économie marchande. Cette difficulté d'intégration trouve ses racines dans l'essence même de ses origines.

L'économie solidaire est née des périodes de crises de l'économie marchande, ou, plus précisément, elle s'est développée grâce à (ou à cause de) des publics délaissés et des secteurs économiques laissés libres (car trop peu rentables, ou trop contraignants).

Il apparaît donc dans ces conditions, très difficiles pour les composantes de l'économie marchande de reconnaître et de légitimer un secteur né de vices de fonctionnement (très certainement liés à des contraintes de rentabilité et de performances économiques). Cette carence se mesure par le nombre impressionnant d'appellations dont a bénéficié l'économie solidaire lors de ces dernières décennies : Tiers secteur à finalité sociale et écologique ; Tiers secteur dédié à l'économie de proximité ; Tiers secteur ; Troisième voie économique ; Économie solidaire, etc.

Une autre difficulté est la nature du public accueilli et les missions que remplit l'économie solidaire.

- Dans des périodes d'effervescence, ou de reprise économique, en prenant en charge des secteurs comme l'intégration des personnes en difficultés et la protection de l'environnement, l'économie solidaire est considérée comme une alliée incontournable, un sous-traitant de valeur qui permet de réaliser des économies d'échelle très substantielles.

- Dans les moments de crise, elle est au contraire considérée comme un concurrent déloyal, vif à s'octroyer les marchés faciles s'inscrivant dans des politiques ponctuelles et éphémères, fortement aidés par l'État.

Les entreprises d'insertion

Selon les aperçus actuels, les rôles de l'économie solidaire sont : un service public, une mission sociale, une mission commerciale. Les entreprises d'insertion sont au cœur de l'économie solidaire. Leurs principales caractéristiques sont :

- Comme toutes les entreprises, elles produisent des biens et des services destinés au marché et dont la vente constitue l'essentiel de leurs ressources.

- Elles ne sont cependant pas créées pour valoriser ou rémunérer un capital, mais pour répondre à un besoin social, tout en ayant l'obligation de fonctionner dans des conditions propres à assurer leur viabilité économique.

- Afin de maintenir leur équilibre, elles ont le droit à une aide de l'État, destinée à compenser notamment les surcoûts d'encadrement et la moindre productivité de leurs salariés en insertion.

- Elles sont soumises à la législation en matière de rémunération et leurs salariés perçoivent au moins le SMIC. Ils ne peuvent rester dans l'entreprise au-delà d'une durée maximale de 2 ans renouvelable 2 fois.

L'entreprise d'insertion se définit par : la nature du public accueilli ; le projet social ; ses conditions de fonctionnement ; son adhésion à la charte des Entreprises Régionales d'insertion.

1. Le public. Elle s'adresse à des personnes (jeunes ou adultes) qui connaissent des échecs répétés, cumulent des difficultés. Le plus souvent en situation précaire ou en situation d'exclusion (chômeur en fin de droit, sans revenu, sans domicile fixe, n'ayant jamais travaillé). De façon générale, ces personnes sont recommandées par les organismes du secteur de l'action sociale, de la santé, de la justice et des services de l'emploi et de la formation.

2. Le projet social. Elle a pour objet de faciliter (à travers un contrat de travail) l'insertion professionnelle (réintégration au marché du travail) ou l'accès à la formation des personnes écartées de la logique économique. L'entreprise d'insertion est sans cesse évaluée tant sur le plan de ses résultats économiques que sociaux.

3. Le fonctionnement. L'entreprise d'insertion produit des biens et des services. L'activité est exercée avec les mêmes règles, les mêmes droits et la même rigueur que toute entreprise par rapport aux conditions du marché.

4. L'adhésion à la charte. Les entreprises d'insertion s'engagent à respecter la charte et à communiquer à leur UREI (Unions Régionales des Entreprises d'Insertion), toutes les indications leur permettant d'apprécier la bonne adéquation entre les résultats obtenus et les buts fixés.

La difficile intégration

A] L'aspect non concurrentiel de l'activité

L'économie solidaire est une hybridation entre les trois pôles de l'économie :

- L'économie marchande, qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et des services est confiée prioritairement au marché (prioritairement, car l'économie marchande admet de nombreuses contributions non-marchandes, comme par exemple les aides et subventions versées aux entreprises).

- L'économie non-marchande qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et des services est confiée prioritairement à la redistribution organisée sous la tutelle de l'État social. La redistribution s'y exerce largement par le biais du service public.

- L'économie non-monnaire qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et des services est confiée prioritairement à la réciprocité et à l'administration domestique (services gratuits en famille, héritages, etc.).

Si elle est basée sur une imbrication des trois pôles précédemment cités, sa principale difficulté est de relier la dimension économique à la dimension politique.

Pour la plupart associatives (près de 75%) les formes de l'économie solidaire s'insèrent de plus en plus dans le champ économique en y nouant des liens troubles. Elles sont très souvent perçues comme des concurrents déloyaux, alors même que leur finalité est fondée sur le social et non sur la recherche de profits.

B] Les domaines d'activité.

Au niveau national comme au niveau local, l'économie solidaire, afin de pouvoir prétendre s'intégrer, doit faire la preuve qu'elle occupe un secteur libre, ou si ce n'est pas le cas, elle ne doit en aucun cas se positionner en entreprise concurrente. Selon le bulletin du 5 janvier 1994, de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, le respect de ces préceptes est obligatoire et commande l'obtention des primes et aides accordées par l'État.

Les secteurs « libres » sont par définition des secteurs d'activité délaissés par les « professionnels », soit parce qu'ils sont trop peu rentables, soit parce qu'ils ne donnent pas une image positive et porteuse à l'entreprise. Ils se situent dans différents secteurs comme par exemple : le bâtiment, l'aménagement et l'entretien des espaces verts ou de loisir, la menuiserie, le nettoyage et le recyclage, le textile, les services aux entreprises et aux particuliers.

De part sa structuration composée de multiples entreprises de petites tailles (les 3/4 des structures comptent moins de dix salariés), la force principale de l'économie solidaire est basée sur des délais de réactivité très courts qui lui permettent de monopoliser des secteurs du marché qui auraient pu être des débouchés pour l'économie marchande conventionnelle. Ces secteurs représentent la caractéristique commune de faire appel à une main-d'œuvre peu spécialisée et relativement flexible (plus de la moitié des employés en insertion occupent des emplois d'ouvriers non qualifiés de type artisanal ou industriel).

Néanmoins, cette multitude de petites structures, lui confère une apparence informelle, ce qui ne lui permet pas de jouir pas d'une implication qui lui est propre et parfaitement reconnue dans le domaine de l'économie, (sauf dans son rôle social).

C] Les freins de l'économie marchande

Bien qu'elle représente en France, en 1999 près de 1,7 million de personnes employées, soit environ 7,7% de la population active occupée, le poids économique de l'économie solidaire commence à peine à se faire sentir auprès des pouvoirs publics, et elle doit encore faire face à de nombreux freins bureaucratiques, souvent dictés par l'économie marchande.

Selon certains acteurs de l'économie marchande, (P.M.E., T.P.E., petits commerçants...) l'économie solidaire se dirigerait systématiquement vers les actions environnementales et en raison des faibles coûts de fonctionnement, (salaires très bas, aides fiscales...) s'attribuerait en priorité les marchés en apparence peu rentables, profitant alors de la manne de l'État.

Selon d'autres composantes (groupes, industries, professions libérales...) l'économie solidaire représente au contraire une force d'appui de main-d'œuvre, flexible et disponible, très appréciable car elle occupe que des secteurs peu rentables, laissés libres, et dont néanmoins la carence aurait des conséquences néfastes.

Le bilan final est que l'économie marchande dans son ensemble, s'accommode, (sans pour autant la légitimer) tout en conservant un esprit critique, de l'économie solidaire. Tantôt ennemie, tantôt amie, l'économie solidaire prend en charge l'essaimage de certaines activités, comme par exemple la récupération et le tri des dé-

chets, l'aménagement des espaces verts et des friches industrielles, les services de proximité, etc. et ainsi allège l'économie marchande des tâches et des métiers peu rentables, parfois déficitaires qu'elle ne souhaite pas ou plus développer. Sans oublier que l'économie marchande trouve un intérêt mercantile dans ses rapports avec l'économie solidaire, elle est d'une part le principal fournisseur de matières et de moyens (transports, logistique, matériels, matériaux...) et d'autre part elle profite du retour du pouvoir d'achat redonné aux personnes sortant de l'exclusion.

De plus, dans certains domaines et en fonction des fluctuations et aléas du marché, l'économie marchande tente par le biais d'alliances, de sous-traitance, voire même en sectorisant ses propres activités (il est désormais possible à une entreprise classique de bénéficier des aides de l'État ou de la Région pour une activité donnée) de récupérer à bon compte les métiers qu'elle avait pourtant négligés jusqu'alors, (comme par exemple le retraitement industrialisé des déchets ou l'aménagement des espaces verts).

D] Les barrages bureaucratiques

Alors que le concept d'entreprise sociale est de plus en plus utilisé et que les initiatives qui se reconnaissent de cette notion se multiplient, il n'en existe pas de définition dans le système juridique français. Cette absence de définition peut s'expliquer par des raisons historiques remontant au 19^{ème} siècle, liées au mode d'institutionnalisation des organisations économiques et au cloisonnement entre les organisations ayant des activités économiques et les organisations ayant une finalité sociale. Pourtant, l'économie solidaire s'affirme comme un employeur important, créateur d'emplois directs et développeurs d'emplois indirects, mais éclatés en une multitude de petites structures souvent de très petites tailles et dans des activités diverses.

Pour le code des impôts, l'économie solidaire se situe à part entière dans l'économie marchande, elle doit adopter un statut juridique de S.A., S.A.R.L., d'une Association loi 1901, d'une coopérative, etc. Et quelle que soit sa forme juridique, (même de forme associative), l'entreprise d'insertion qui exerce une activité lucrative est soumise aux impôts commerciaux, ceci afin de garantir le principe d'égalité devant les charges publiques et éviter les distorsions de concurrence. Elle doit en outre se soumettre à l'ensemble des contraintes administratives relatives à son fonctionnement.

La principale difficulté dans ce contexte est d'établir la part d'activité rentable, qui ne doit en aucun cas s'inscrire en concurrence avec une entreprise classique, et la part d'activité sociale ; cette dernière bénéficiant des différents aides de l'État. L'obtention de celles-ci est très souvent complexe et délicate et dans tous les cas nécessite des procédures souvent très lourdes. Elles ne sont qu'une (faible) compensation du manque de rentabilité.

E] La question sociale

« La population des exclus » est très difficilement quantifiable et peu recensée car basée sur des situations individuelles multiples. D'ailleurs, le terme exclusion n'est apparu que depuis peu dans le vocabulaire courant. Ce terme donne une signification conforme à l'ampleur des difficultés que rencontrent les individus

touchés par la précarité. L'exclusion qui est quasi-synonyme de précarité presque irréversible, englobe à la fois : la pauvreté, le chômage, l'affaiblissement des liens sociaux.

Ce que l'on peut cependant constater c'est que les personnes qui font appel à l'économie solidaire ont connu des périodes de chômage et d'inactivité de plus en plus longues et que dans la plupart de cas, leurs compétences professionnelles ne répondent plus aux besoins du marché. Cette population est très souvent isolée et les contacts avec le monde « officiel » se limitent aux relations avec les services administratifs pour la perception des différentes allocations, les associations pour l'hébergement, la fourniture des repas et les soins d'urgence. Il est très difficile dans ces conditions de mettre en œuvre des mesures individualisées et universelles.

L'État est confronté à un dilemme : comment offrir un avenir aux plus démunis sans pour autant porter atteinte aux égoïsmes des nantis et sans remettre au goût du jour les notions de répartition et de solidarité, gênantes pour un électorat aisé adepte de l'économie libérale.

D'un autre côté, alors même qu'il est très difficile d'intégrer dans une structure de réinsertion une personne ayant connue les différentes étapes de l'exclusion, il est tout aussi délicat de motiver des personnes d'encadrement qui sont confrontées à différentes contraintes : gestion et responsabilité des ressources humaines, ren-

dement et rentabilité des services, accompagnement social des personnes en cours et en fin de contrat de travail. Les personnes qui choisissent de se consacrer à l'économie solidaire doivent accepter de plus bas niveaux de rémunération et des conditions de travail n'ayant que très peu de rapport avec celles rencontrées dans les différents secteurs de l'économie marchande.

Si l'économie marchande connaît une certaine croissance, le paradoxe de cette dernière est le retour vers le plein-emploi... des personnes bénéficiant de plus hautes qualifications (y compris des cadres ayant acquis une expérience en économie solidaire qui cumulent le savoir et une très forte implication personnelle dans la vie de l'entreprise).

Dans ce contexte, pour le moins paradoxal, l'économie solidaire connaît à son tour (à court ou moyen terme), elle aussi, des difficultés de recrutement des personnels d'encadrement, tout en ayant un nombre élevé d'exclus à intégrer dans ses rangs. Son rôle social s'en trouve gravement perturbé ; elle risque de ne plus faire face à ses obligations tant sur le plan social que sur le plan de sa rentabilité et de connaître alors de forts dysfonctionnements remettant en cause sa légitimité auprès des pouvoirs publics.

Centre "Recherche Universitaire et Études Économiques"

La RUEE vers les affaires

o Séminaire La Propriété intellectuelle et Internet, INPI-RUEE, 26/9/2000

intervenant : Sylvie Rozenfeld, journaliste

Internet est-il un espace de non droit ? Selon Sylvie Rozenfeld, le « vide juridique » n'existe pas, car le droit a une forte capacité d'adaptation. En témoigne le débat actuel en Europe sur la brevetabilité des logiciels, les avancées juridiques en matière de protection des bases de données et les décisions de justice concernant la contrefaçon des sites et l'usage abusif des noms de domaines. Si les textes existent, leur application en cas de litiges internationaux reste difficile et coûteuse.

Responsable : B. Laperche

o La Propriété industrielle sur Internet (<http://www.miti.fr>)

La sensibilisation des chercheurs universitaires aux enjeux juridiques et économiques de la propriété industrielle, entreprise par RUEE, le MITI et l'INPI se complète par le développement du site Internet du MITI ([miti.fr](http://www.miti.fr)). Une bibliographie commentée et l'historique de la propriété industrielle et intellectuelle peuvent désormais être consultés.

Contact : M. Choteau

o DESS « Entrepreneuriat et Redéploiement Industriel » rentrée 2000

Un petit groupe d'étudiants, venant d'horizons géographiques différents (la plupart sont étrangers à la région Nord Pas-de-Calais) et disciplinaires (gestion, économie, géographie, études commerciales, communication) a fait son entrée à l'Université du Littoral depuis le 17 octobre dernier. La première partie (qui en compte trois) de l'année universitaire va s'achever mi-janvier 2001. Elle a été mise à profit pour revoir les connaissances fondamentales en économie de l'entreprise, industrielle, des territoires, en gestion, en droit des sociétés, en sociologie, mais aussi... les approfondir. La deuxième période commencera après la seconde partie de janvier et s'achèvera début avril 2001. Cette période sera principalement animée par des professionnels de l'entreprise et de l'administration, mais également par des chercheurs en sciences humaines dont les travaux sont indispensables aux futurs créateurs d'entreprise, lesquels doivent avoir une vision la plus complète possible du monde qui les entoure ; l'une des principales difficultés du « métier d'entrepreneur » n'est-elle pas de collecter l'information et de la traiter ?...

La troisième partie de l'année sera celle du stage (3 à 4 mois) dans une entreprise, dans une administration publique ou dans une association d'aide à la création d'entreprise en fonction du projet professionnel de chacun. Enfin, l'étape finale est celle de la soutenance du mémoire devant un jury composé au minimum d'un universitaire et de deux représentants du monde économique. La démarche du DESS met en avant l'accompagnement des étudiants dans les dédales de la création d'entreprise et de la promotion de leur individualité économique et décisionnelle.

o Programme européen Interreg : Flux transfrontaliers de main-d'œuvre, quelle dynamique européenne ?

Le Lab.RII a confié à RUEE l'enquête dans le cadre du programme conjoint avec l'Université du Kent sur l'évolution des flux de main-d'œuvre franco-belges et franco-britanniques. Cette enquête sur le terrain est réalisée dans un premier temps auprès des entreprises belges implantées dans le bassin dunkerquois, puis dans un deuxième temps elle sera élargie aux principales entreprises dunkerquoises caractéristiques du tissu d'industries lourdes et portuaires local et de ses institutions publiques. L'enquête aborde les deux facteurs, le capital et le travail, dans le cadre particulier l'attractivité des investissements et de la main-d'œuvre belges à Dunkerque.

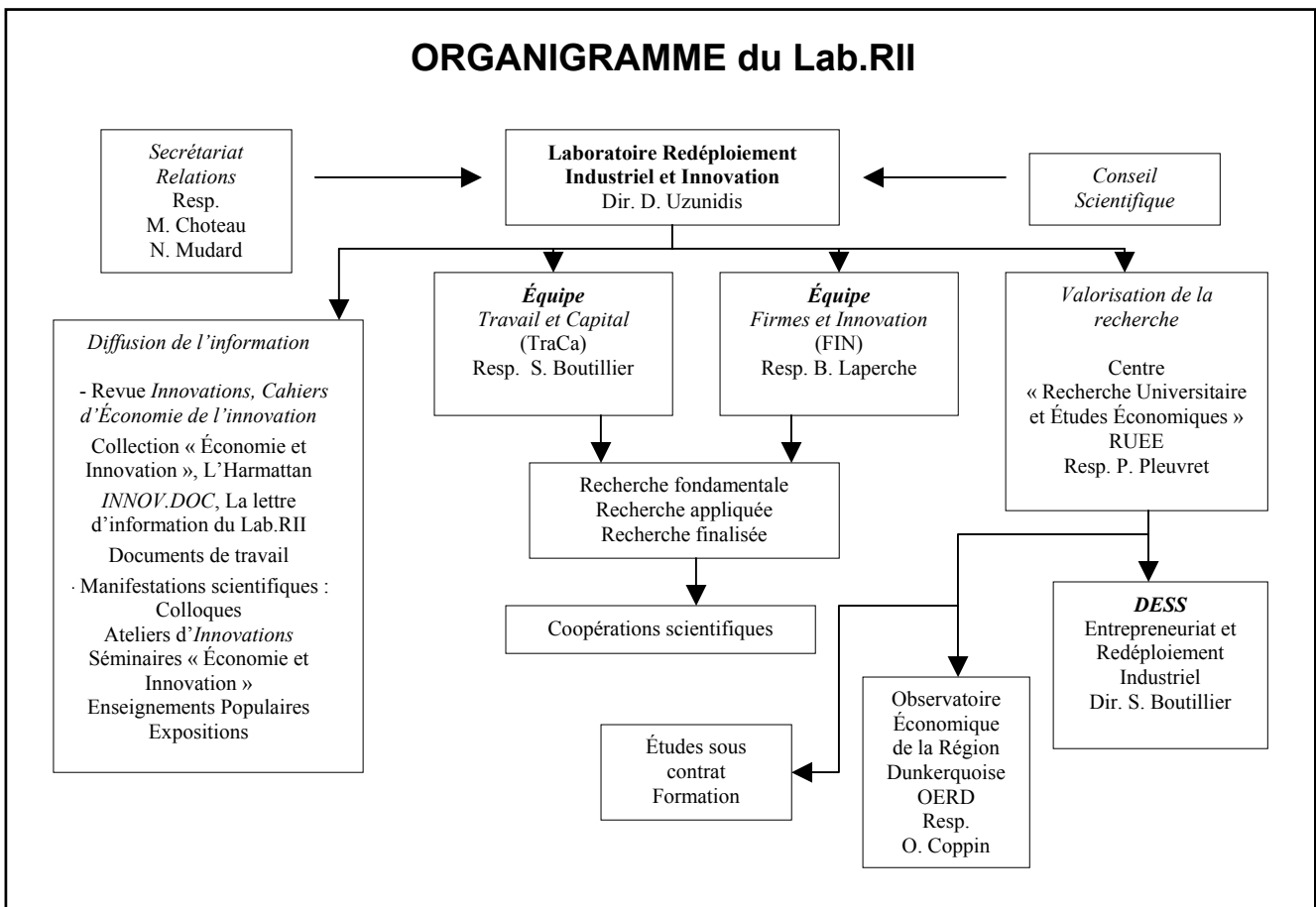
Le premier stade de l'enquête s'intéresse à la fois aux entreprises et aux salariés belges présents à Dunkerque, essentiellement dans le domaine industriel (métallurgie, entreprise portuaire et agroalimentaire).

Ce qui nous amène à préciser le type de diversification en cours à Dunkerque, par les entreprises belges qui sont toutefois de petite taille (une vingtaine de salariés en moyenne). Il ne s'agit pas d'une diversification « de rupture » dans la mesure où aucune activité véritablement « inédite » à Dunkerque n'est venue s'implanter récemment. Par contre, on se trouve plus dans la situation d'une diversification de « continuité » dans la mesure où les investissements nouveaux s'effectuent pour la plupart dans les secteurs « traditionnels » de l'économie dunkerquoise : la métallurgie, l'agroalimentaire, la construction, les entreprises portuaires. Les établissements belges implantés à Dunkerque sont pour la plupart des unités de fabrication. Les centres de décision (sièges sociaux, R-D, marketing, direction financière et administrative) sont à l'extérieur du pays, en Belgique, voire en Grande-Bretagne.

Par ailleurs, les implantations belges ont été motivées par la politique de l'aménagement du territoire ; pour tirer profit des infrastructures de communication (portuaires, ferroviaires, autoroutières,...), de l'emplacement géographique privilégié à proximité de la frontière belge, des espaces disponibles et de la main-d'œuvre disponible et travailleuse (réalité dans le Nord) et surtout des incitations fiscales et financières.

Ce programme poursuit les comparaisons internationales sur le thème de la migration entre la Grande-Bretagne et la France, l'Allemagne et la Pologne, la Grèce et l'Albanie.

Responsable : S. Boutillier



Les Rendez-Vous de R.I.I.

Les Ateliers d'Innovations

« Nouvelle économie »

En janvier – février 2000, cinq ateliers sont prévus sur les différents aspects de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

Rémi Volpi, chercheur et consultant : « management de crise » ;

Christelle Alvergne, DATAR : « l'aménagement du territoire » ;

Philippe Vuarin, Agence pour la création d'entreprises : « les aides à la création d'entreprises innovantes » ;

Philippe Vrain, Centre d'études de l'emploi : « les relations inter-entreprises » ;

Alfredo Ilardi, OMPI, Lab.RII : « la propriété industrielle : brevets et licences » ;

Evelyne Loubert, MEDEF : « les 35 heures ».

Contact : Sophie Boutillier, tél. : 03 28 23 71 34

Enseignements Populaires – Formation

Adressés à un public diversifié, curieux et demandeur en formations complémentaires et accessibles, les cours et les débats que le Lab.RII et la Fondation Jacquemotte organisent à Bruxelles et à Charleroi (Belgique) tout au long de l'année 2001 bénéficient du soutien des collectivités locales wallonnes, de certains syndicats et associations. Trois thèmes génériques y seront abordés :
1/ « Qu'est ce que le libéralisme ? » Les discussions porteront sur les causes de la montée du libéralisme économique illustrée par les politiques de rationalisation et d'assouplissement des marchés.

2/ « L'entreprise globale » Quelles sont les principales méthodes de renforcement du pouvoir économique des grandes entreprises et quels sont les moyens qui le leur permettent (finance et information).

3/ « Flexibilité du travail » De quelles manières s'appliquent les statuts diversifiés, les contrats individualisés et quels sont les conséquences sur les chaînes de création des valeurs et sur les collectifs de travail ?

Renseignements : Dimitri Uzunidis, tél. : 03 28 23 71 35

Annonces

Site web : www-heb.univ-littoral.fr/rii

INNOVATIONS
Cahiers d'Économie de l'innovation
N°13

LA PARADE ÉCONOMIQUE
L'État de la libre entreprise

S. BOUTILLIER, J.-P. CHANTEAU,
O. KLEIN, B. LAPERCHE, F. LE ROY,
B. LESTRADE, F. MAMBI, M. PINÇON,
M. PINÇON-CHARLOT, C. REY,
M. RICHEVAUX, O. TORRÈS, D. UZUNIDIS

L'HARMATTAN 2001-1

**Renaud BELLAIS, Sophie BOUTILLIER,
Blandine LAPERCHE, Dimitri UZUNIDIS**
(textes recueillis et commentés par)

**LA FEMME
ET L'INDUSTRIEL**
*Travailleuses et ménagères en colère
Dans la révolution industrielle*

Économie et Innovation
Série Krisis

L'HARMATTAN

